

Syndicat Mixte Ouvert **CHARENTE NUMERIQUE**  
 31 boulevard Emile Roux  
 CS 60 000  
 16917 ANGOULEME Cedex 9  
 SIRET : 200 070 639 00014



**DELIBERATION du Comité syndical de CHARENTE NUMERIQUE**

**Comité syndical du jeudi 6 avril 2017**

<b>N° de délibération : 2017-16-CS</b>	
<b>CADRE :</b>	<b>Fonctionnement du syndicat</b>
<b>OBJET :</b>	<b>Création d'une Commission de Délégation de Service Public (CDSP)</b>

L'an deux mille dix-sept, le 6 avril à 14H00, le comité syndical de Charente Numérique s'est réuni au siège du syndicat, sous la présidence de Monsieur Jacques CHABOT, son président.

Membres	Présent(e)	Représenté(e)	Absent(e) non représenté(e)	Absent(e) représenté(e) par :
<b>Collège Département</b>				
Mme Marie Henriette BEAUGENDRE		<b>X</b>		Pouvoir donné à M. Jérôme SOURISSEAU
M. François BONNEAU		<b>X</b>		Pouvoir donné à M. Jacques CHABOT
M. Jacques CHABOT	<b>X</b>			
M. Didier JOBIT	<b>X</b>			
M. Jérôme SOURISSEAU	<b>X</b>			
<b>Collège Région</b>				
M. Xavier BONNEFONT	<b>X</b>			
M. Mathieu HAZOUARD		<b>X</b>		Pouvoir donné à M. Jonathan MUÑOZ
M. Jonathan MUÑOZ	<b>X</b>			

Sept (7) délégués sur huit (8) étant présents ou représentés le quorum est atteint et le Comité syndical peut valablement délibérer.

Le Comité syndical

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 1411-5, D. 1411-3, D. 1411-4 et D. 1411-5 ;

**Vu** le rapport de présentation ;

Considérant que le syndicat mixte ouvert Charente Numérique a été créé le 7 décembre 2016, suite à l'arrêté portant création du Préfet de Charente ;

## Syndicat Mixte Ouvert **CHARENTE NUMERIQUE**

Considérant que Charente Numérique sera amené dans les semaines qui viennent, à signer une convention de délégation de service public pour l'exploitation et la commercialisation de son réseau d'initiative publique ;

Considérant que la Commission de Délégation de Service Public (CDSP) est composée du Président du syndicat, président de droit de la CDSP, et de cinq (5) membres titulaires et de cinq (5) membres suppléants élus par le comité syndical parmi ses membres au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

Considérant qu'il convient d'élire des représentants à cette commission pour que ces derniers émettent des avis notamment dans le cadre de la procédure de DSP relative à l'exploitation et la commercialisation du réseau de communication électroniques à très haut débit et sur tout projet d'avenant entraînant une augmentation du montant global de plus de 5 % ;

Considérant que les listes de candidats doivent comprendre au minimum autant de noms que de postes de titulaires, mais qu'elles peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir ;

Considérant qu'une liste unique a été présentée et que le comité syndical a décidé, à l'unanimité, de procéder à un vote à main levée.

### **DECIDE d'élire les membres titulaires et suppléants de la CDSP :**

Titulaires	Suppléant(s)
Mme Marie Henriette BEAUGENDRE	M. Jérôme SOURISSEAU
M. François BONNEAU	
M. Xavier BONNEFONT	
M. Didier JOBIT	
M. Jonathan MUÑOZ	

Résultats du vote :

Membres	Pour	Abstention	Contre	Non exprimé(e)
<b>Collège Département</b>				
Mme Marie Henriette BEAUGENDRE (pouvoir à M. Jérôme SOURISSEAU)	X			
M. François BONNEAU (pouvoir à M. Jacques CHABOT)	X			
M. Jacques CHABOT	X			
M. Didier JOBIT	X			
M. Jérôme SOURISSEAU	X			
<b>Collège Région</b>				
M. Xavier BONNEFONT	X			
M. Mathieu HAZOUARD (pouvoir à M. Jonathan MUÑOZ)	X			
M. Jonathan MUÑOZ	X			

Conformément aux modalités de vote statutaire, cette délibération est adoptée.

Le Président de Charente Numérique



**Jacques CHABOT**



